



Mesdames, Messieurs les Conseillers  
communaux

**Cabinet du  
Bourgmestre**

Votre corresp. :  
**Sébastien GYSEN**  
Chef de Cabinet

Tel. : 02 464 04 82  
Fax : 02 464 04 97

Courriel : [sgysen@1082berchem.irisnet.be](mailto:sgysen@1082berchem.irisnet.be)

Réf. 039 /2013

**Objet** : Conseil communal du 28-01-2013 – interpellation de Mme Vandooren concernant la mobilité et les travaux dans la Rue de Grand-Bigard et la Rue des Chats

Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Par la présente, veuillez trouver la réponse à la question de Mme Vandooren concernant la mobilité et les travaux dans la Rue de Grand-Bigard et la Rue des Chats.

Concernant votre question à propos de la zone 30 dans la partie de la rue de Grand-Bigard dont vous faites référence, il faut savoir qu'à l'exception des tronçons où nous y avons limité la vitesse en raison de la configuration des lieux (à l'exemple de la Place de l'église et du tronçon entre la Place de l'Eglise et la Rue du Broek), les plans régionaux mentionnent cette zone comme étant une voirie inter-quartiers avec une limitation de la vitesse à 50km/h.

Après le réaménagement du dernier tronçon de la rue de Grand-Bigard, entre la Rue du Broek et l'Avenue du Roi Albert, et de la reconfiguration des zones de stationnement, notamment en raison de la reconstruction du complexe scolaire Kasterlinden par la VGC, dont l'entrée des élèves se fera par la rue de Grand-Bigard, une zone 30 « abord d'école » sera aménagée à cet endroit.

Pour ce qui concerne le stationnement de véhicules ventouses, tant le projet de Plan régional de stationnement actuellement en enquête publique que le plan communal de stationnement en 2014 examinera cette problématique. Il est à noter que la problématique des voitures ventouses est une difficulté récurrente partout dans les communes de la seconde couronne de la Région de Bruxelles-Capitale. Notons à ce sujet que le plan communal de mobilité, voté en 2012, ne prévoit pas de système de régulation du stationnement dans cette zone. D'ailleurs, une intervention sporadique et isolée, ne s'inscrivant pas dans une démarche globale, n'aurait pour effet que de déplacer le problème vers les quartiers voisins.

Concernant le marquage des emplacements PMR (Personnes à Mobilité Réduites) dont vous faites référence, un bon de commande a été établi par le département Travaux Publics. Ils seront exécutés dès que les conditions climatiques seront favorables (température et humidité).

Concernant les travaux nécessaires pour lutter contre les inondations sur la Commune, nous sommes actuellement au travail avec Hydrobru à ce sujet. Deux projets sont en cours. Un premier projet concerne la construction d'un bassin d'orage sur l'avenue Hunderenveld, ce qui permettra d'éviter les inondations dans le quartier de la rue des Chats. Les travaux débiteront au printemps 2013.



Berchem-Sainte-Agathe

**Cabinet du  
Bourgmestre**

Votre corresp. :  
**Sébastien GYSEN**  
Chef de Cabinet

Tel. : 02 464 04 82  
Fax : 02 464 04 97

Courriel : [sgysen@1082berchem.irisnet.be](mailto:sgysen@1082berchem.irisnet.be)

Réf. 039 /2013

Un second projet est à l'étude pour la construction d'un bassin d'orage sur la rue de Dilbeek.

L'IBGE a également un projet de réhabilitation de la rivière « le Molenbeek » en collaboration avec la région flamande. Actuellement, la rivière se jette dans l'égout derrière la rue des Chats et devrait ressortir à l'angle de la rue de la Technologie et de la rue Nestor Martin. En séparant la rivière de l'égout, les eaux de pluies seront plus vite évacuées.

Concernant votre question concernant la rénovation de la voirie et des trottoirs, vous aurez constaté que le tronçon entre la rue des Myrtes et la rue du Broek est réalisé.

Il est évident que la rénovation de la section comprise entre la rue du Broek et la rue du Roi Albert s'inscrit dans la suite logique des travaux entamés en 2004. Pour information, l'estimation du budget nécessaire est de l'ordre de 2.000.000€ (dont 100.000€ de subside probable dans le cadre des dotations triennales). Toutefois, il faudra attendre d'une part, l'achèvement des travaux de construction du futur bassin d'orage de la rue de Dilbeek et d'autre part, l'achèvement des travaux de reconstruction du complexe scolaire Kasterlinden par la VGC.

Concernant la rénovation de la rue des Chats, en date du 06.09.2012, le conseil communal a approuvé le marché de la rénovation de la voirie et des trottoirs de la rue du Zénith entre la rue des Chats et la rue Potaarde pour pérenniser les aménagements provisoires de la zone 30 (bacs à fleurs, balises en plastique et marquages au sol), première phase du réaménagement du quartier.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs les Conseillers, l'expression de notre considération distinguée.

Par ordonnance,  
Le Secrétaire communal,

  
Philippe ROSSIGNOL

Le Bourgmestre,

  
Joël RIGUELLE